



DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - BAT'INNOV

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le règlement n°2022/2025 de la commission du 13 décembre 2022 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-3 et L3211-5,
Vu la délibération n° 51 du 19 février 2024 relative à l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
Vu la commission relative à la mise en œuvre du SRE22 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise BAT'INNOV le 29 décembre 2024,
Vu l'avis simple de la commission rendu en date du 05 mai 2025,

CONSIDERANT d'une part que les postes informatiques actuels ne permettent pas une utilisation optimale du logiciel de pilotage et de conception de devis, notamment en ce qui concerne la gestion des données et la mise à jour des données, et d'autre part, la nécessité d'acquiescer des investissements matériels afin de faciliter les échanges lors des échanges de données et réaliser une optimisation automatique des données et des logiciels,

CONSIDERANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses d'équipement matériel, cette aide ne pouvant être supérieure à 100 000 € HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT matérielles est de 2 129 161,40 €, en application du règlement, les montants de calcul sont les suivants : 2 129 161,40 € x 1 504 581 €

D E C I S I O N

Attribuer à l'entreprise BAT'INNOV, dont le siège est situé au 3 allée des champs - ZA LA PRAIE - 87020 Bussière, une aide financière d'un montant maximal de 1 504 581 €.
De signer la convention de financement produisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise BAT'INNOV, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imprimer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 23 JUIN 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Publié le : 24 juin 2025

Cette décision sera également l'objet d'une notification auprès de l'entreprise.
Avec mention de la décision en copie.
Au service de l'entreprise BAT'INNOV, ainsi qu'à la mairie de Limoges.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - BAT'INNOV

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025

26888.pdf
(.pdf, 96,6 Ko)

TÉLÉCHARGER